



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-123469>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-123469**

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-79011

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNAUTE D AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME

Correspondant : JOSEPH Jean-Paul, Président

Adresse : 155 AVENUE HENRI JANSOULIN, 83740 LA CADIERE D AZUR

Coordonnées :

Téléphone : 0494982660

Courriel : marches.publics@sudsaintebaume.fr

Adresse internet : <https://www.agglo-sudsaintebaume.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : Prestation de reliure des actes administratifs

Section 4 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations : 60%
- Valeur technique : 40%

Section 5 - Attribution(s) du marché

Détail de l'attribution

Nom du titulaire / organisme : ATELIERS RENOV'LIVRES

Adresse : 329 RUE PASTEUR, 54710 LUDRES

Montant (H.T.) : Indéfini

Montant minimum annuel :
Montant maximum annuel :

Section 6 - Autres informations

Date d'attribution du marché : 03/11/2025

Autres informations : Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.marches-publics.info>
Entreprise ATELIERS RENOV'LIVRES Marché n° : 2024-SSB-0007 L'accord-cadre est conclu pour une durée de 3 ans. L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat. Le montant minimum est de 5 000,00 euros HT Le montant maximum est de 39 000,00 euros HT Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre. Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS. La date de signature du contrat est le 20/10/2025 La date de notification est le 03/11/2025 Les prestations sont réglées par des prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement. Les prestations seront rémunérées par application des prix appliqués aux quantités réellement exécutées, tels que figurant au bordereau des prix unitaires contractuel. Référé contractuel en application de l'article L.551-13 du Code de justice administrative Recours en contestation de validité du contrat issu de la jurisprudence "Tarn et Garonne du Conseil d'État du 4 avril 2014, n°358994" qui peut être exercé par les tiers au contrat, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicités appropriées. Recours pour excès de pouvoir contre l'acte administratif portant approbation du contrat (Conseil d'Etat, 23/12/2016, ASSECO-CFDT du Languedoc-Roussillon, req. n°392815). Les contrats sont consultables conformément à l'arrêt Tarn et Garonne, après rendez-vous pris par écrit (courrier, mail) auprès du service de la commande publique. Nombre d'offres reçues : 4;

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/11/2025